

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/311/F/2017 POUR LA FOURNITURE DUCIMENT DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE TECHNIQUE SECONDAIRE DE MAKABA.**

- Date de publication : 24/07/2017
- Date d'ouverture : 23/08/2017

### **1. Objet**

La commune BUGENDANA invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture **DUCIMENT DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE TECHNIQUE SECONDAIRE DE MAKABA.**

#### **2. Financement du marché**

Le Fonds National d'Investissement Communal (FONIC) a obtenu de la part du Gouvernement le financement pour la réalisation des Projets Communaux. Une partie de ces sommes accordées au titre de ce projet sera utilisée pour effectuer les paiements prévus dans le cadre de l'exécution du marché de fourniture **DUCIMENT DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE TECHNIQUE SECONDAIRE DE MAKABA.**

### **3. Spécification du marché**

3.1 La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert national (AOON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

3.2 Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont en un seul lot :

**Lot N°1 : FOURNITURE DUCIMENT DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE TECHNIQUE SECONDAIRE DE MAKABA.**

3.3 Les fournitures sont à livrer dans un délai de soixante (60) jours.

### **4. Condition de participation**

4.1 La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales et possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

4.2 Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés publics.

### **5. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres**

5.1 Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté au secrétariat de la commune BUGENDANA à partir du 23/.08./2017.

L'achat du DAO est obligatoire pour tout soumissionnaire faisant une offre, moyennant le paiement de cinquante mille francs burundais (50.000 FBU) : 25.000 FBU sur le compte N° 1101/OO1-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 25.000 FBU au compte N° 720-9869102-43 ouvert à l'IBB au nom de la commune BUGENDANA.

5.2 Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à Madame l'Administrateur communal et personne responsable des Marchés Publics en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 16.

## 6. Présentation de l'offre

6.1 Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de :

- UN MILLION de francs burundais (1.000.000 FBU) .

**Le chèque certifié n'est pas accepté.**

La non présentation de la garantie de soumission est cause de rejet automatique de l'offre. Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

## 7. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## 8. Date limite de dépôt des offres

8.1 Toutes les offres doivent être déposées au secrétariat de la commune au plus tard le 23/.8./2017 à 10 heures précises. Les offres remises plus tard ne seront pas acceptées.

8.2 Toute offre reçue après la date limite et l'heure du dépôt ne sera pas prise en considération.

## 9. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes le 23/.08./2017 à 10 heures 30 min en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture des offres ou de leurs représentants et d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics et d'un représentant du FONIC. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics

## 10. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualifications sont:

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin, leurs offres doivent fournir les informations exigées dans les documents suivants :

Au niveau administratif et technique:

0. Le certificat d'immatriculation ;
1. Une attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS ,en original ;
2. Une attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par l'OBR ;
3. Une attestation de non faillite du Tribunal de commerce datant de moins de 3 mois ;
4. Le bordereau d'achat du DAO portant son numéro ;
5. La caution bancaire de soumission ;
6. Les statuts de la société (copie) ;
7. Avoir une adresse fixe connue, un domicile élu ou un siège social ;
8. L'Acte d'engagement ;
9. L'Acte de soumission technique.
10. Le soumissionnaire doit avoir une adresse fixe connue.
11. Les spécifications techniques

Au niveau financier :

1. Ligne de crédit de cinq millions de francs burundais (5. 000. 000 fbu) délivrée par une banque commerciale agréée.
2. Le bordereau des prix unitaires ;
3. L'acte de soumission suivant le modèle en annexe financière.

**N.B** : l'absence ou la non-conformité de l'un de ces documents entraine le rejet de l'offre.

Fait à Bugendana, le 20.1.7.2017

BUKURU Béatrice

Administrateur Communal et personne  
Responsable des Marchés Publics

